



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

du 18 NOVEMBRE 2011 à 19 h00 en Mairie

Mairie de Brison-Saint- Innocent

Présents : M. le Maire Jean-Claude CROZE, Claudine GILQUIN, Stéphane TRONCY, Jean-Michel FLAN, Agnès GOUTTE, Jean-Marc BORNAND, Marthe MASSONNAT, Florence DUNOYER, François HERVE, Alexis BOLLARD, Christiane ANASTASI-CLERC, Emmanuel BAYET, Philippe VARON

Absents excusés: Evelyne SIMON a donné pouvoir à Claudine GILQUIN, Cathy CHOUVET a donné pouvoir à Jean-Claude CROZE, Yves MASSARD-COMBE a donné pouvoir à Florence DUNOYER, David ROULAND a donné pouvoir à Marthe MASSONNAT, Michel BERNARDINI a donné pouvoir à Alexis BOLLARD,

Le quorum étant atteint, M le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et nomme 2 secrétaires de séance : Florence DUNOYER et Claudine GILQUIN. M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2011 : accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

M. le Maire accueille Véronique THIBAUT qui remplace Pascale ARNAUD, Directrice générale des services, pendant son congé maternité.

M. Jean-Claude CROZE, Maire informe le Conseil de la démission de M. Jean-Pierre ROSIQUE, Conseiller municipal, qu'il remercie pour son engagement en faveur de la Commune ; Il présente l'ordre du jour.

1. Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES)

M. le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier les statuts du SDES afin de répondre aux exigences légales de la compétence obligatoire - renforcement du rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique - et pour apporter une plus grande aide aux communes dans le cadre de ses compétences optionnelles : exercice possible de la compétence éclairage public, opérations de travaux sous conventions de mandat, prestations de services, groupement de commandes. La modification introduit également une plus grande souplesse pour la nomination des membres au bureau syndical. La modification proposée sera adoptée si 2/3 des membres ou 2/3 de la population représentée l'acceptent.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité de la modification des statuts du SDES.

2. Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)

M. le Maire informe le Conseil municipal des dispositions prévues par les Lois n°2010-1488 et 2010-1658 relatives à la fiscalité en matière d'électricité, qui institue une taxe communale sur la consommation finale d'électricité calculée sur les quantités d'électricité consommées. Il s'agit d'un transfert de taxe existante. Deux tarifs de référence sont fixés par la Code général des collectivités territoriales, auxquels s'appliquent un coefficient multiplicateur à déterminer entre 0 et 8. La Commune ayant adhéré au SDES, c'est ce syndicat qui doit fixer le coefficient multiplicateur, qui perçoit et contrôle la taxe, par délibération concordante des communes de plus de 2 000 habitants. Une enquête auprès des communes a été réalisée par le SDES (272 communes pour environ 300 000 usagers) afin de prendre en compte le souhait de chacun. Par délibération du 20/09/2011, le SDES a décidé d'instaurer la TCCFE à compter du 1^{er} janvier 2012, de fixer à 4 le coefficient multiplicateur unique, de reverser le produit de la taxe aux Communes adhérentes en opérant une déduction de 3 % pour ses frais de contrôle et de gestion. Il est proposé au Conseil

d'approuver ces nouvelles dispositions. Il est à noter que ce coefficient multiplicateur peut être redéfini en Conseil chaque année.

Le vote à main levée emporte la décision à l'unanimité d'instaurer la TCCFE à compter du 1^{er} janvier 2012, de fixer à 4 le coefficient multiplicateur, de confier au SDES la perception et le contrôle de ladite taxe et d'approuver les modalités de reversement, déduction faite de 3 % pour frais.

3. Taxe d'aménagement et convention de reversement à la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)

M. le Maire expose que, dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, la Taxe d'Aménagement (TA) se substituera à la Taxe Locale d'Équipement (TLE) dès le 1^{er} mars 2012. La commune étant dotée d'un plan d'occupation des sols, la TA est instaurée de plein droit à un taux de 1 %. Il rappelle que la TLE actuelle est fixée à 5 %.

M. le Maire indique qu'il convient de délibérer, avant le 30 novembre prochain, pour décider d'un taux supérieur et des éventuelles exonérations qui pourraient être consenties sur le fondement de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme. Par ailleurs, cette taxe se substituant aux taxes existantes, elle intègre la participation pour raccordement à l'égout (PRE); il convient donc de signer une convention de reversement au profit de la CALB. Les études réalisées conduisent à déterminer un taux de 5 %, dont 2 % pour la CALB, afin de conserver le même niveau de recettes que procuraient la TLE et la PRE auxquelles elle se substitue.

Cette modification a été présentée dans le Petit Saintinois par Jean-Michel FLAN, mais la comparaison n'est pas facile car l'assiette est différente. M. le Maire souhaite une réflexion de la commission urbanisme pour le dépassement du taux en zone de sous-densité dans le cadre de la réflexion sur l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Le vote à main levée emporte la décision à l'unanimité d'instituer au 1^{er} mars 2012 la taxe d'aménagement au taux de 5 % dont 2 % reversés à la CALB par le biais d'une convention.

4. Adhésion au groupement de commandes AMPLIVIA de la Région Rhône-Alpes pour l'école

Florence DUNOYER fait part de la proposition de la Région Rhône-Alpes du 06 octobre 2011 d'adhésion à leur groupement de commandes (environ 14 collectivités) pour la réalisation du réseau de télécommunications nommé AMPLIVIA, actuellement utilisé par l'école depuis 2001 et permettant de disposer de très haut débit privé sécurisé et d'accéder au réseau national dédié à l'éducation et la recherche nommé RENATER. Le marché actuel arrivant à échéance le 1^{er} juillet 2012, elle propose d'adhérer à ce groupement afin de continuer à bénéficier de ce service.

Le vote à main levée emporte la décision à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes AMPLIVIA dont le coordonnateur sera la Région Rhône-Alpes.

5. Modification de la taxe de séjour

M. le Maire rappelle que depuis 1994, la commune a institué une taxe de séjour forfaitaire, pour la période du 15 juin au 15 septembre. Cette taxe concerne principalement les loueurs de gîtes ou de meublés. En prévision de l'évolution de l'offre d'hébergement touristique et afin de mieux prendre en considération la réalité des locations dans un souci d'équité, il propose de passer au système du réel à compter de l'année 2012, d'étendre la période du 1^{er} avril au 31 octobre et de conserver les tarifs adoptés par délibération n°88/2010 applicables depuis 2011. Ce changement entraîne la modification de l'arrêté de régie de recettes afin de percevoir le produit de cette taxe directement en Mairie.

Le vote à main levée emporte la décision à l'unanimité d'instituer la taxe de séjour sur le système du réel à compter de 2012 et de fixer la période de perception de cette taxe du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année. Les loueurs seront informés personnellement de cette modification et des nouvelles modalités de déclaration à mettre en œuvre.

6. Décision modificative n°1 du budget communal 2011

La Commission finances s'est réunie le 08 novembre afin d'étudier la réalisation du budget. M. le Maire rappelle au Conseil que le budget primitif est voté par chapitre. Les réalisations constatées nécessitent un ajustement des crédits prévus, dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée, en utilisant le crédit inscrit pour dépenses imprévues. Des virements de crédits sont proposés pour un montant total de 27 000 € afin d'ajuster les articles insuffisamment provisionnés.

M. le Maire souhaite pouvoir conduire des actions d'amélioration de la qualité des services sans impacter la fiscalité locale.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité de la décision modificative n°1 du budget communal 2011, sans incidence sur le montant total du budget primitif voté.

7. Demande de subvention auprès du Conseil général au titre du FDEC – travaux sur bâtiment communal

Face à l'urgence de réaliser des travaux d'isolation du bureau du Maire et du hall contiguë en raison du constat d'un problème d'étanchéité, il convient de déposer une demande de participation financière du Conseil général au titre des travaux réalisés sur bâtiment communal ; un dossier est déjà déposé pour des travaux d'isolation du local des services techniques.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité des travaux urgents réalisés et la sollicitation d'une aide financière auprès du Département au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes.

8. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau – canalisation eau potable sublacustre

La conduite d'eau potable sublacustre d'1.7 km desservant le hameau de Brison Les Oliviers a une fuite importante. Une première recherche en collaboration avec les Pompiers a permis de déterminer l'emplacement de la fuite qui va être réparée la semaine prochaine. Néanmoins, l'état de vétusté de cette conduite datant de 1968 impose un remplacement complet ; il propose d'approuver le lancement d'une étude préalable à la réalisation de ces travaux et de solliciter les aides financières des différents organismes (Agence de l'eau, CISALB, CALB)

Stéphane TRONCY indique que l'étude portera sur deux options : renouvellement de la conduite ou création d'une station de pompage sur Brison.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité du lancement de l'étude pour le remplacement de la conduite d'eau potable desservant le hameau de Brison Les Oliviers et la sollicitation des différentes aides financières envisageables.

9. Demande de subvention auprès du Conseil général au titre du Contrat de Territoire Savoie – parking des Bauches

M. le Maire rappelle la délibération n°02/2011 sollicitant le transfert du solde de la subvention prévue pour le parking de la base de loisirs pour l'aménagement du parking des Bauches situé le long de la RD 991, soit 83 000 €. Cette demande étant acceptée, il convient de constituer le dossier. Il propose d'approuver la réalisation de ces travaux d'un montant prévisionnel de 148 132 € HT, qui sera inscrit au budget primitif 2012 et déposer une demande au titre des amendes de police et la DETR.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité du projet d'aménagement du parking des Bauches et la sollicitation des différentes aides financières envisageables.

10. Création poste contractuel au titre de la loi n°84-53 article 3 alinéa 3

M. le Maire rappelle au Conseil le départ prochain en congé maternité de la directrice générale des services ; afin d'assurer la continuité du suivi des dossiers, il propose de recourir à

l'embauche pour besoin occasionnel d'un attaché pour la période du 15/10 au 31/12/2011, conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 portant statut de la fonction publique territoriale.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité de la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet rémunéré à l'indice majoré 461.

M. le Maire clôt l'ordre du jour à 20 h 30. Il donne différentes informations :

- ✓ enquête publique du 18/11 au 19/12 en Mairie sur les schémas directeurs d'assainissement de la CALB,
- ✓ arrêté du Maire portant refus du transfert de pouvoir de police en matière de gestion des déchets et de rassemblement des gens du voyage, mais acceptation en matière d'assainissement à compter du 1^{er} décembre 2011,
- ✓ la délibération prise le 07 octobre 2011 a permis d'obtenir de la SAUR un dégrèvement de la facture eau de M. GROS,
- ✓ le plan de prévention des risques d'inondation du bassin aixois a été approuvé par arrêté préfectoral du 04 novembre 2011,
- ✓ les réunions techniques de préparation de l'élaboration du plan local d'urbanisme ont débuté : réunion le 08/12 opération « Cœur de village » avec audition de trois associations, le 21/12 tous les élus, le 12/01 Comité et 10/02 réunion publique.
- ✓ la CALB réalise une étude sur l'impact de la réforme de la taxe professionnelle sur la dotation de solidarité communautaire,
- ✓ Repas des anciens le 04/12,

Christiane ANASTASI-CLERC indique que l'équipe mixte de tennis est championne de Savoie ; Marthe MASSONNAT fait part de la pièce de théâtre qui aborde un sujet triste mais qui a été bien jouée: 115 entrées dont familles avec enfants et adolescents,

Le Maire,
Jean-Claude CROZE